



## Trivium

Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften

15 | 2013

La science pense en plusieurs langues

---

# Communiquer ou se comprendre ?

La question du régime linguistique de la recherche en sciences humaines et sociales

Alain Supiot

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/trivium/4547>

DOI : 10.4000/trivium.4547

ISSN : 1963-1820

### Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

### Référence électronique

Alain Supiot, « Communiquer ou se comprendre ? », *Trivium* [En ligne], 15 | 2013, mis en ligne le 09 décembre 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/4547> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trivium.4547>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.



Les contenus de la revue *Trivium* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Communiquer ou se comprendre ?

La question du régime linguistique de la recherche en sciences humaines et sociales

Alain Supiot

---

Ce n'est pas la pensée qui crée le signe, mais le  
signe qui guide primordialement la pensée  
F. de Saussure, *Ecrits de linguistique générale*

- 1 Comme les 36 vues du Mont Fuji peintes par Hokusei, les langues sont autant de points de vue différents sur un même objet et il n'est pas possible de décider que l'une est plus vraie que l'autre, car chacune d'elles nous donne du monde un aperçu unique. Les langues sont à la fois irréductibles Tune à l'autre et traduisibles de l'une vers l'autre, et c'est dans cette tension entre l'irréductibilité et la traductibilité des mots que prend place le travail de la pensée.
- 2 Ceci est particulièrement vrai des sciences humaines et sociales, qui toutes s'efforcent de comprendre l'Homme dans son unité et sa diversité. L'objet propre de ces sciences est tout ce qui spécifie l'être humain et le distingue de tous les autres êtres. A la différence des animaux, l'Homme accède par le langage et par l'outil à un univers de signes, qui tout à la fois le sépare du monde des choses et le relie à lui<sup>1</sup>. Chaque nouveau-né rejoue ce processus d'humanisation, qu'André Leroi-Gourhan a pu décrire de la manière suivante :
 

« L'image du temps et de l'espace est neuve lorsque naît dans l'humanité la possibilité de revivre l'un et l'autre en disant, il était à la rivière, il est chez nous, il sera demain dans la forêt<sup>2</sup>. Pour le reste du monde vivant, temps et espace n'ont pas d'autre référence initiale que viscérale, labyrinthique et musculaire [...] Rien n'est changé pour l'homme, il y a seulement l'énorme appareil symbolique qui s'est édifié par dessus et qui occupe tout le fond de la perspective cartésienne »<sup>3</sup>.

La où les sciences de la nature saisissent l'être humain comme pur animal biologique, les savoirs de la culture l'appréhendent comme animal symbolique, et portent sur la constitution, le contenu et les effets de ce monde mental.
- 3 Mais comme le rappelle le poète, « quand on le laisse seul, le monde mental ment... monumentalement »<sup>4</sup>. Si bien que le premier problème affronté par toute société humaine est de parvenir à s'accorder sur une représentation commune du monde, dans

un contexte où bien sûr chacun cherche à imposer la sienne. On comprend dès lors la place essentielle que l'étude du langage a occupée aux origines des sciences humaines et sociales, chez des auteurs aussi différents que Humboldt<sup>5</sup> ou Saussure<sup>6</sup>. Car à supposer même, comme beaucoup aujourd'hui le professent, que dans un monde libre, tout soit convention, arrangement procédural, fixation arbitraire de limites toujours révocables, qu'aucune règle de droit ne doive découler en dernière instance du libre arbitre de l'individu, n'en demeure pas moins sur cette *tabula rasa* une figure irréductible de l'hétéronomie : celle du langage.

- 4 Si le « législateur de la langue » est bien, comme l'écrit Platon, « celui qui le plus rarement apparaît dans l'humanité<sup>7</sup> », c'est parce qu'il se cache ordinairement derrière le visage de notre mère. La langue maternelle, première source du sens, est aussi la première des ressources dogmatiques indispensables à la constitution du sujet. La liberté qu'elle donne à chacun de penser et de s'exprimer comme il veut, suppose que tous se soumettent aux limites qui donnent sens aux mots qu'elle contient. Sans sa radicale hétéronomie, il n'y aurait pas d'autonomie possible. Un monde où chacun devrait ou prétendrait réinventer sa langue serait un monde d'aliénés. Est pareillement menacé d'aliénation celui qui, enfermé dans une seule vision linguistique du monde, est incapable d'imaginer qu'il en est d'autres possibles, tout aussi légitimes car ni plus vraies ni plus fausses que la sienne. Se révèle ici l'ambivalence de la dogmatique qui, en matière linguistique comme en matière juridique ou religieuse, peut désigner aussi bien une ressource indispensable qu'une menace mortelle pour la pensée. La question du régime linguistique est donc cruciale parce que le pouvoir normatif par excellence est le pouvoir de nommer, de fonder les catégories de pensée, et parce que l'hétéronomie du langage est une condition de l'autonomie de l'être humain. Il ne s'agit donc pas d'une question technique, mais d'une question institutionnelle au sens le plus profond du mot, c'est-à-dire une question qui concerne l'institution de la raison humaine.
- 5 Cette évidence elle-même se trouve aujourd'hui masquée par la *doxa* contemporaine, selon laquelle la langue est un simple outil, un instrument de communication, quelque chose comme un codage informatique qui permet de transférer un signal d'un émetteur vers un récepteur. Perspective renversante qui postule que le sujet parlant n'a pas besoin du « je » pour exister. Concevoir ainsi la langue comme une pure affaire de signaux permet de transformer le problème linguistique en question technique. Il suffirait de s'entendre sur un type de signal, comme on le fait dans un réseau hertzien, pour établir la « communication » entre les hommes et leur permettre de fonder, librement comme il se doit, une société politique transparente à elle-même. On comprend dans une telle perspective que l'adoption d'un monolinguisme de fait paraisse devoir s'imposer comme une évidence, dans le champ des relations politiques ou scientifiques internationales. Le meilleur moyen de s'entendre n'est-il pas de s'entendre une bonne fois sur une langue et une seule, et de remiser les autres au rayon des spécialités régionales, aux côtés de l'huile d'olive, du camembert ou des saucisses de Francfort ?
- 6 C'est vers un tel arasement culturel que penchent naturellement les institutions communautaires, qui ne se distinguent pas sur ce point de toutes les organisations chargées de la libéralisation du commerce international. Les billets de banque en euros offrent de cet arasement une illustration particulièrement éclatante. Alors que cette monnaie aurait pu être le lieu symbolique d'une mise en commun de l'immense patrimoine culturel européen, on s'est employé à en effacer toute trace. La volonté de

gommer la diversité des cultures s'allie ici à une méconnaissance profonde de la fonction symbolique de la monnaie, que les meilleurs économistes ont su mettre en évidence<sup>8</sup>.

- 7 Même lorsqu'une directive européenne impose le respect de la diversité des langues, le juge communautaire s'emploie à la vider de son sens. La manière dont il « interprète » les textes imposant le respect du plurilinguisme en matière de circulation des marchandises offre une illustration caricaturale de cette normalisation linguistique. Ainsi une directive communautaire exigeant que les produits alimentaires mis sur le marché soient étiquetés « *dans une langue facilement comprise par les acheteurs* »<sup>9</sup>, le législateur français avait cru pouvoir considérer qu'en France cette langue « facilement comprise par les acheteurs » était le français, et prescrire par conséquent que « *toutes les mentions d'étiquetage [...] doivent être facilement compréhensibles, rédigées en langue française et sans autre abréviation que celles prévues par la réglementation ou les conventions internationales* »<sup>10</sup>. Saisie par un distributeur poursuivi pour avoir mis sur le marché des produits étiquetés seulement en anglais, la Cour de Justice des Communautés Européennes a dit pour droit que la loi française aurait dû retenir « *la possibilité qu'une autre langue facilement comprise par les acheteurs soit utilisée* »<sup>11</sup>. Quelle pouvait bien être cette « autre langue » dans l'esprit de nos grands juges ? Sûrement pas l'allemand ou le grec, que nombre d'entre eux ignorent. Ils ne pouvaient avoir en tête que l'anglais, langue dans laquelle les produits litigieux étaient précisément étiquetés<sup>12</sup>. On a du mal à croire, aussi sidérale soit la distance qui sépare les juges de Luxembourg des peuples dont ils règlent le sort, qu'ils ne sachent pas que le français est la seule langue « facilement comprise » par les classes populaires françaises qui fréquentent les supermarchés (de même que l'allemand en Allemagne, le castillan en Espagne, etc.). Cette jurisprudence *contra legem* ne peut procéder que d'une volonté *politique* d'imposer partout l'anglais, puisque du point de vue économique qui inspire la directive ainsi violée, le respect du droit à l'information du consommateur est une condition de la transparence des marchés et impose donc de tenir compte de ses compétences linguistiques réelles et non pas souhaitées.
- 8 Mais dira-t-on, ce qui vaut pour le commerce des marchandises ne vaut pas nécessairement pour le commerce des idées, et l'idéal de la communauté scientifique n'est-il pas de pouvoir communiquer en une seule langue, hier le latin, aujourd'hui l'anglais<sup>13</sup> ? Telle est bien évidemment l'objectif poursuivi par les institutions européennes, et tous les chercheurs savent qu'il est fortement conseillé de répondre en anglais aux appels d'offre lancés par la direction de la recherche de la Commission. Dans les relations bilatérales entre chercheurs des différents pays, des indicateurs objectifs (par exemple l'apprentissage mutuel des langues ou bien le nombre de traductions d'ouvrages, hors l'anglais<sup>14</sup>) montrent un dépérissement accéléré de « l'espace public européen », chaque pays se tournant de plus en plus exclusivement vers le monde anglophone, et ignorant ses voisins les plus proches. Le modèle impérial qui s'installe ainsi dans le domaine intellectuel (beaucoup plus rapidement et profondément que dans le domaine politique), nous rend de moins en moins capables d'avoir une pensée européenne propre, qui soit nourrie par l'expérience linguistique de la diversité des cultures.
- 9 Croire ainsi qu'on se comprendra mieux en usant d'une seule langue est peut-être justifié dans le domaine des sciences expérimentales, là où il s'agit de parler d'objets naturels. Le soleil continue de briller si on l'appelle *die Sonne* ou *il sole* ou *the sun*.

Pourquoi ne pas s'accorder une bonne fois sur *the sun* ? A vrai dire même en ce domaine, le doute surgit. Les italiens qui vivent à Londres savent d'expérience qu'*il sole* est plus chaud et lumineux que *the sun*. Les esquimaux ont vingt mots pour désigner la neige là où n'en avons qu'un : notre connaissance scientifique et expérimentale du monde n'aurait-elle pas besoin du savoir esquimau sur la neige ?

- 10 Mais ce qui est déjà douteux dans l'ordre des sciences de la nature est évidemment faux dans celui des sciences humaines et sociales qui sont toutes, en dernière analyse, des savoirs de l'interprétation. Je ne peux sur ce point que rappeler les recommandations émises en France par le Conseil national du développement des sciences humaines et sociales :

« L'obstacle linguistique est souvent invoqué pour expliquer la faible participation des chercheurs français à la vie internationale de leurs disciplines. Si le Conseil partage cette opinion, il estime qu'il convient de se garder de deux thèses également excessives : d'un côté celle du tout-français, qui fait passer la défense de la francophonie avant les nécessités de la communication scientifique, et de l'autre celle du tout-anglais, qui estime qu'il suffit de généraliser l'emploi de l'anglais pour régler le problème des langues. L'anglais suffit sans doute à la communication dans les sciences de la nature qui n'ont pas des phénomènes culturels, et donc langagiers, pour objet. Dans les sciences de l'Homme il constitue un outil commode et souvent indispensable à des échanges superficiels, mais notoirement insuffisant pour satisfaire les besoins d'une recherche sérieuse. Le caractère herméneutique et qualitatif des sciences de l'Homme donne aux langues naturelles un statut très différent de celui qui est le leur dans les sciences de la nature. La langue est un fait de culture et ne saurait être réduite à un simple outil de communication : des institutions juridiques, des concepts littéraires, des événements historiques ne peuvent être saisis que dans la reconnaissance du lien intime qu'ils nouent avec leurs formulations linguistiques. Une politique du tout-anglais aboutirait à une désertification de très nombreux champs de recherche.

Les compétences linguistiques requises en sciences de l'Homme varient selon les disciplines. On conçoit mal un bon historien de l'art qui ne lirait pas l'italien, un philosophe qui ne lirait pas l'allemand, un antiquisant ou un historien des sciences ou du droit qui ne lirait pas le latin ou le grec, un islamologue qui ne parlerait pas l'arabe, sans parler des orientalistes qui doivent consacrer un temps fort long à l'apprentissage de langues rares.

Il est évident que la maîtrise orale et écrite d'un anglais de base est aujourd'hui indispensable à tout chercheur au niveau international. Mais il est faux de penser que ce bilinguisme suffira à régler la question linguistique en sciences de l'Homme et de la société. Et mettre exclusivement l'accent sur l'anglais est de nature à dissuader l'apprentissage d'autres langues, sans la maîtrise (au moins passive) desquelles il n'y a pas de recherche sérieuse dans de nombreuses disciplines. Or cet apprentissage suppose une sensibilisation précoce aux langues étrangères dans leur richesse et leur diversité<sup>15</sup>. »

Ces remarques s'appliquent pleinement à l'étude des institutions, qui sont toutes des constructions langagières et ne peuvent être fondues sans reste dans un moule linguistique unique. L'allemand nous dit « *Ich habe (das) Recht* », et ce disant il signifie indifféremment qu'il a droit et qu'il a raison. L'anglais assimile bien lui aussi le droit et la raison, mais pour lui le droit est du domaine de l'avoir (*I have the right*), tandis que la raison est du domaine de l'être (*I am right*). Le français quant à lui n'imagine pas un instant que le droit ait quelque chose à voir avec la raison. Et la notion même de Droit, de droit objectif, entendu comme système de règles fondées sur l'autorité de la Loi, cette notion de *ius* que le droit romain distinguait de la *lex* (v. par ex. les Institutes de *Gaius*, 1-3), n'est demeurée vivante que dans la culture romano-germanique. Là où nous

distinguons le Droit et la Loi, *das Recht und das Gesetz*, l'anglais ne connaît que la Loi : *law*.

- 11 Affectant nos concepts de base, ces différences de culture juridique se retrouvent naturellement dans le détail du droit communautaire. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les différentes versions linguistiques de n'importe quelle directive européenne. Lisons par exemple la directive du 11 mars 2002 relative à l'information et la consultation des travailleurs dans l'entreprise. Dans sa version française elle prescrit de conduire cette consultation « en vue d'aboutir à un accord ». Pas de doute pour un juriste français : il s'agit d'un accord collectif, donc d'une convention collective douée d'un double effet obligatoire et normatif. Mais selon la version anglaise « *the consultation shall take place in order to reach an agreement* », c'est-à-dire un *collective agreement*, dénué de toute force juridique, même simplement contractuelle. Quant à la version allemande, elle dispose « *Die Anhörung erfolgt mit dem Ziel [...] eine Vereinbarung zu erreichen* ». *Vereinbarung* et non pas *Vertrag* : il s'agit de conclure une entente conforme à l'intérêt de l'entreprise, un acte doué de force obligatoire, mais qui n'est pas une convention collective. S'accorder sur la seule version anglaise reviendrait ici à évacuer du droit communautaire les notions d'accord collectif et de *Vereinbarung* des procédures de consultation des travailleurs.
- 12 Adopter une seule langue officielle de l'Union conduirait à effacer d'un coup cette fameuse diversité culturelle dont on proclame qu'elle est la grande richesse de l'Europe. Et si cette langue, comme tout nous y pousse, devait être l'anglais, cela conduirait à liquider la culture juridique romano-germanique au profit de la seule culture de *common law*. Mais me direz-vous, pourquoi ne pas le faire si une majorité d'européens souhaite cet alignement politique, culturel et institutionnel ?
- 13 Il ne faut pas le faire parce que cela ne marchera pas. Nous touchons là au cœur du vieux savoir des juristes : il n'y a pas d'identité sans limites, et qui ne trouve pas ses limites en lui les trouvera à l'extérieur de lui. Penser l'eupéanisation ou la mondialisation comme des processus d'effacement des différences et d'uniformisation des croyances, c'est se préparer des lendemains mortifères. Croire universelles ses catégories de pensée et prétendre les imposer au monde est le plus sûr chemin qui conduit au désastre. La vieille Europe en sait quelque chose qui a parcouru ce chemin tant de fois. La France en particulier, qui de Waterloo à Diên Bien Phu, a toujours fini par trouver les limites de son ambition universaliste. L'utopie d'un monde globalisé qui communierait en langue anglaise dans les valeurs du marché et de la démocratie réunies est grosse du même type de déconvenues. L'anglais – entendez le *basic English* et non la langue de Shakespeare – est un instrument de communication commode et à bien des égards irremplaçable. Mais il ne suffit pas de communiquer pour constituer une société. Il faut aussi se comprendre. A la différence de la communication, qui ne traite que *d'inputs* et *d'ontputs* entre émetteurs et récepteurs<sup>16</sup>, la compréhension est un processus nécessairement réflexif. Se comprendre, c'est se comprendre mutuellement mais c'est aussi se comprendre soi-même. Selon le mot de Rimbaud « je est un autre » et l'on ne peut se comprendre sans apprendre ce qui nous distingue les uns des autres<sup>17</sup>. Cet apprentissage ne peut faire l'économie des tracas de la traduction, qui sont le moteur de la pensée comparative. Faute de faire l'apprentissage de la diversité des langues, on court le risque de communiquer d'autant plus qu'on se comprend moins.
- 14 Du point de vue de la recherche, le problème n'est donc pas de « défendre » telle ou telle langue face à l'anglais ; il est de défendre la capacité de l'humanité à se

comprendre elle-même dans son infinie diversité. On se trouve ici confronté à l'ambivalence profonde des sciences sociales. Héritières de la théologie dans les universités, elles ont partie liée avec un système de valeurs et tendent à adopter la langue politique dominante : hier le latin, « langue de la chrétienté », le français « langue de civilisation », ou l'allemand « langue de culture » ; aujourd'hui l'anglais « langue du commerce et de la démocratie ». Mais elles sont aussi le lieu d'une pensée critique (comme a pu du reste l'être la théologie, d'Abélard<sup>18</sup> à d'Ockham<sup>19</sup>) et en tant que telles, elles doivent ne pas se laisser prendre au piège des mots, piège contre lequel le plurilinguisme demeure la meilleure protection. La fécondité des grandes universités américaines a été due pour beaucoup à leur remarquable capacité d'attirer et de retenir des intelligences venues du monde entier et formées dans les langues les plus diverses. La fécondité des universités européennes dépendra pareillement de leur capacité à devenir des creusets intellectuels de la diversité des modes de pensée. Surnageront celles qui sauront s'appuyer sur la diversité des langues au lieu de s'employer à la faire disparaître.

- 15 L'Europe a donc en premier lieu besoin d'une véritable politique commune de soutien à toutes ses langues, y compris ses langues anciennes et ses langues régionales. L'apprentissage par ses enfants de plusieurs langues étrangères n'est pas une question « subsidiaire » qui peut être laissée à la discrétion des États ou des individus ; c'est la condition première d'émergence, dans les générations qui nous suivent, de véritables citoyens européens, aptes à penser la diversité et la profondeur historique des civilisations. Dans le domaine de la recherche, cela signifie que tout doctorant ou post-doctorant devrait pouvoir conduire au moins une année de recherche dans un autre pays européen avec une aide financière communautaire. Un tel investissement serait infiniment plus rentable du point de vue des sciences humaines que tous les appels d'offres de type PCRD, ou les Instituts du type de celui de Florence, qui sont des instruments de normalisation linguistique et conceptuelle. Les bourses Marie Curie répondent il est vrai à cet objectif de circulation des jeunes chercheurs, et l'on ne peut que souhaiter une augmentation de leur nombre. Mais ici encore, les candidatures doivent être présentées en anglais, seule langue reconnue d'expertise. Ainsi un jeune allemand qui projette un séjour de recherches en sciences humaines en Italie doit présenter son projet en anglais. Ce qui donne à penser que ce projet sera évalué par un expert ne comprenant ni l'allemand ni l'italien. Quel expert !
- 16 L'Europe a en second lieu besoin de se doter pour le fonctionnement de ses institutions (Parlement, Commission, Conseil et Cour de Justice) d'un nombre limité de langues de travail, qui assurent dans le tissage du droit communautaire, la présence des grandes cultures juridiques qui sont les siennes. Prétendre que ces institutions pourront fonctionner avec 21 langues officielles traitées sur un pied d'égalité est une coûteuse hypocrisie, qui sert à masquer l'adoption d'un monolinguisme de fait et à soustraire la question linguistique du débat démocratique. L'époque est mûre pour ouvrir un tel débat et procéder à de tels choix<sup>20</sup>.
- 17 Les universitaires devraient être les premiers bâtisseurs de cette construction d'un sens réellement commun, fondé sur l'apprentissage de nos différences et non sur l'illusion de leur effacement. L'expérience japonaise serait ici particulièrement riche d'enseignements. Ayant décidé, à partir de l'ère Meidji, de se mettre à l'école des pays occidentaux pour ne pas être vassalisé par eux, le Japon a opéré en un siècle un énorme travail d'appropriation linguistique des concepts scientifiques et institutionnels (les

deux ne sont pas sans rapports) venus d'Europe. Si bien que la plupart des concepts japonais aujourd'hui employés par nos collègues japonais (y compris des concepts de base comme droit, philosophie, sociologie ou économie) ont été forgés de toutes pièces, par un minutieux travail de rapprochement des catégories de pensée japonaises avec celles venues d'Allemagne, de France, d'Angleterre ou des États-Unis. Ce travail n'a pu s'opérer que par une confrontation constante avec la diversité des langues occidentales et non par l'alignement sur une seule d'entre elles. Cette situation contraste vivement avec celle de nombre de pays du sud, que l'ancienne puissance coloniale a soumis à ses propres manières de pensée, sans leur laisser aucune chance d'opérer un tel travail d'appropriation de la modernité. C'est-à-dire sans leur laisser aucune chance de faire entendre leur propre vision de l'Homme et de la société. Aujourd'hui encore, alors que les chercheurs européens, comme les colonisés d'hier, se convertissent les uns après les autres à la langue de la puissance dominante, les universités japonaises veillent à entretenir la diversité des compétences linguistiques de leurs membres, afin d'être en mesure de comprendre dans sa complexité les évolutions de la pensée contemporaine en Occident. L'idée que l'anglais suffirait à cette tâche ne les effleure même pas.

- 18 Peut-être changeront-ils d'avis lorsque dans quelques années les *social sciences* européennes n'auront plus qu'une pensée unique à exprimer dans une langue unique. Mais il est en revanche hautement improbable que les érudits chinois ou japonais adhèrent jamais à la croyance aujourd'hui propagée en Europe, selon laquelle l'anglais est la langue nécessaire et suffisante à l'étude de l'homme et de la société. L'anglais ni plus ni moins que n'importe quelle autre langue occidentale. Car dans une langue monosyllabique et une écriture idéographique, comme le chinois, le mot fonctionne comme emblème vocal ou graphique<sup>21</sup>. Ignorant la flexion, et aussi riche de vocabulaire que pauvre en phonèmes, cette langue porte moins à l'abstraction qu'à l'évocation de la diversité concrète des hommes, des choses et des sentiments. Le signe linguistique y incarne les choses plus qu'il ne les ordonne dans une structure abstraite. L'écriture alphabétique, la flexion des mots, par l'économie des signes qu'elles réalisent, donnent aux européens une représentation infiniment plus abstraite du monde. Cette capacité d'abstraction est même devenue pour nous l'apanage de la haute culture, chaque grand pays occidental prétendant que sa langue y est la plus apte, et tous communiant dans la dévotion pour les énoncés mathématiques. Au contraire en chinois, le moi ou le signe qui le représente, ont d'autant plus de force qu'ils sont proches de l'acte ou de la chose qu'ils désignent. Or l'écriture chinoise a marqué, on le sait, la culture de tous les pays d'Extrême-Orient. Si l'écriture japonaise a conservé jusqu'à nos jours l'usage du *kanji*, de l'idéogramme chinois, c'est en raison de sa valeur emblématique, de sa puissance d'évocation concrète. Dans ces cultures, on se méfie instinctivement de ceux qui prétendent subsumer sous des catégories abstraites la diversité et l'inconstance des êtres. C'est cette conscience aiguë qui anime les 36 vues du Mont Fuji, et c'est pourquoi elles illustrent si bien la nécessité d'user de plusieurs langues pour avoir une chance de se comprendre.

## NOTES

1. Paris, Gallimard, 2000, cité, p. 46.
2. *Signum* en latin classique a le sens général de marque distinctive, d'empreinte, et désigne aussi bien les enseignes et étendards, les images peintes ou sculptées, que le « prénom » distinctif d'une personne, ou bien le signal, le mot d'ordre, le présage ou le symptôme). Il correspond au grec *sema* (d'où vient la sémantique). En français, il a dès ses premiers emplois servi à désigner ce qui permet de conclure à l'existence d'une chose absente. Signifier et signification ont eu très tôt le sens juridique de notifier, porter officiellement un acte à la connaissance de ses destinataires (Cf. A. Rey (dir.) : *Dictionnaire historique de la langue française*, éd. Robert, 1992. v° signe ; A. Ernout et A. Meillet : *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4° éd. Klincksieck, 2001, v° signum).
3. Cf. A. Leroi-Gourhan : *Le geste et la parole*, t. 2 : *La mémoire et les rythmes*, Paris, Albin-Michel, 1964, p. 106s.
4. J. Prévert : « Il ne faut pas », in : *Paroles, Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, p. 139.
5. Cf. les textes réunis en éd. bilingue, W. Humboldt : *Sur le caractère national des langues, et autres écrits sur le langage*, Paris, Seuil, 2000.
6. Cf. outre le célèbre *Cours de linguistique générale*, qui est une œuvre de seconde main, les *Écrits de linguistique générale*, édités pour la première fois à Paris, Gallimard, 2000, 353 p.
7. Cf. Platon : *Le Cratyle* in *Œuvres complètes*, trad. L. Robin, Paris, Gallimard, t. I, 1950, p. 620 sq.
8. Cf. M. Aglietta et A. Orléan (dir.) : *La monnaie souveraine*, Paris, O. Jacob, 1998.
9. Directive 79-112-CEE du 18 décembre 1978, art. 14.
10. Code de la consommation, art. R. 112-8, transposant le texte communautaire.
11. CJCE 12 sept. 2000, aff. C-366-98, *Recueil Dalloz*, 2001, 1458, note J.-M. Pontier.
12. Il s'agissait notamment de bouteilles de cidre anglais, qui n'a rien à voir avec du cidre breton ... et se trouvait du reste en vente au rayon des bières (Cf. note J.-M. Pontier préc).
13. Cf. Sur cette question des langues dans les échanges scientifiques, F. Waquet : *Le latin ou l'empire d'un signe XVIe-XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, et du même auteur *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir (XVIe-XXe siècle)*, Paris, Albin Michel, 2003.
14. Cf. J.-P. Lefebvre, « La question des traductions », in : *La recherche française sur l'Allemagne*, n° hors série d'*Allemagne d'aujourd'hui*, nov. 2002, p. 145 s. et surtout F. Nies (dir.) : *Spiel ohne Grenzen? Zum deutsch-französischen Transfer in den Geistes- und Sozialwissenschaften*, Tübingen, Gunter Narr, 2002, trad. fr. par E. Kaufholz-Messmer : *Les enjeux scientifiques de la traduction. Échanges franco-allemands en sciences humaines et sociales*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2004.
15. Conseil national du développement des sciences humaines et sociales : *Pour une politique des sciences de l'Homme et de la société*, Paris, PUF, coll. Quadrige, 2001, pp. 63-64.
16. Pour une critique de cette conception, v. Ph. Breton : *L'utopie de la communication*, Paris, La Découverte, 1992, 172 p. ; L. Sfez *Critique de la communication*, Paris, Seuil, 1988, 339 p. ; P. Thuillier : *La grande implosion*, Paris, Fayard, 1995, p. 363 s.
17. Sur la portée de cette formule du point de vue de l'institution du sujet, cf. P. Legendre : *Dieu au miroir. Essai sur l'institution des images*, Paris, Fayard, 1994, p. 75.
18. Cf. J. Jolivet et H. Habrias (dir.) : *Pierre Abélard à l'aube des universités*, Actes de la conférence internationale, Presses de l'Université de Nantes, 2001, 491 p.
19. Cf. sur le rôle charnière du nominalisme dans l'avènement de la pensée moderne : H. Blumenberg : *Die Legitimität der Neuzeit*, Frankfurt, Suhrkamp, 1988, trad. fr. par M. Sagnol, J.-L. Schlegel et D. Trierweiler, *La légitimité des Temps modernes*, Paris, Gallimard, 1999, spéc. p. 156 s.
20. Je me permets de renvoyer sur ce point à « Cinq questions pour la constitution d'une société européenne », *Recueil Dalloz*, 2003, Chronique, pp. 289-294, trad. allemande : « Fünf Fragen zur

Konstituierung einer politischen Gesellschaft in Europa », *Kritische Vierteljahresschrift für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*, 3/2003, pp. 235-248.

21. V. M. Granet, *op. préc.* p. 33 s.

---

## INDEX

**Schlüsselwörter** : Sprache, Geistes- und Sozialwissenschaften, Kommunikation

**Mots-clés** : langue, sciences humaines et sociales, communication

## AUTEUR

### ALAIN SUPIOT

Alain Supiot est professeur au Collège de France. Pour plus d'informations, voir la notice suivante.